

L'AANB

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je serai bref, parce que je ne veux pas tuer le projet de loi présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je manquerais de courtoisie d'ailleurs en voulant tuer son bill, mais je veux le féliciter pour sa ténacité. Depuis que je suis à la Chambre des communes, chaque année le député de Winnipeg-Nord-Centre présente ce bill visant à l'abolition de cette fameuse vieille institution qu'est le Sénat.

Aujourd'hui, je crois, il demande tout simplement de déférer son projet de loi au comité pour une étude plus approfondie. A mon avis, cela est très raisonnable parce que les députés qui ont des opinions au sujet du Sénat pourraient aller témoigner au comité de la justice et des questions juridiques.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on interroge la population, on est étonné. J'entendais tout à l'heure quelqu'un qui aspire probablement au titre de sénateur essayer de prôner l'utilité du Sénat. Je vous assure que 98 p. 100 de la population trouve que le Sénat est une institution tout simplement inutile. Je suis même étonné aujourd'hui de constater l'existence du Sénat au gouvernement fédéral, parce que toutes les provinces ont décidé que c'était une institution inutile. La preuve, c'est qu'elles ont toutes, à tour de rôle, supprimé leur chambre haute.

Comme disait quelqu'un tout à l'heure, la dernière province à la supprimer, ce fut le Québec. Combien on a vu de luttes, de discussions avant de pouvoir éliminer ce vieux monument du Québec! Toutes les autres provinces du Canada avaient supprimé leur conseil législatif. On disait des Québécois: Le peuple du Québec est le plus royaliste du Canada, parce qu'elle tenait tellement à son conseil législatif.

Une autre raison de mon étonnement réside dans le fait que le gouvernement fédéral a toujours un peu tracé la voie aux provinces dans les décisions importantes, et je me rends compte qu'aujourd'hui il s'est fait donner une leçon par toutes les provinces et il n'en a tiré aucun profit. Aujourd'hui on se demande tout simplement, à quoi sert le Sénat. C'est la question d'ailleurs que tous les citoyens se posent. A mon avis, pour être juste envers la population, on pourrait tout simplement tenir un référendum dans tout le Canada pour connaître l'opinion de la population, car ne doit-on pas représenter l'opinion de la population? Le gouvernement voudrait aller au-devant de tous les désirs des gros financiers. Sur le plan social, on devrait, il me semble, s'intéresser davantage à l'opinion de la population.

Si par hasard on déférait ce bill au comité et qu'un référendum au sujet du Sénat était proposé, la population pourrait décider si elle en a besoin et si elle ne veut pas voir détruire ce monument ancestral. Alors, on le peinturera à nouveau et on le laissera là comme on conserve les vieilles choses. Mais je suis convaincu, et les membres du Parlement le savent aussi très bien, que si un référendum était tenu, 80 p. 100 de la population voteraient pour faire disparaître le Sénat. C'est pour cette raison que je me suis levé pour appuyer le bill du député de Winnipeg-Nord-Centre. Au fait, qu'est-ce que c'est qu'un poste de sénateur? On dit que c'est un titre honorifique que l'on donne. Ce n'est même pas un titre honorifique, monsieur l'Orateur, c'est un titre de déshonneur, parce que 50 p. 100 sont des députés qui ont été battus qui sont là pour couvrir leur honte. Et on appelle cela un titre honorifique. Or, un titre

honorifique, à mon sens, c'est un titre qu'on décernerait à un grand savant. Si un homme de valeur faisait sa marque dans la société, ce titre lui permettrait de continuer encore 10 ou 12 années son travail scientifique, ou quelque autre activité importante. Ce n'est pas cela qu'on fait. Dès qu'un député est défait, il commence à siéger au Sénat.

On appelle cela un titre honorifique. Qu'espère-t-on que la population pense d'un tel geste? Si les membres du Sénat étaient élus, au moins ils auraient quelques responsabilités. C'est la Chambre des communes qui a toutes les responsabilités, parce qu'elle seule est élue et responsable devant le peuple. Le sénateur n'est pas élu, il n'a aucune responsabilité, mais il jouit de tous les privilèges de ceux qui sont élus et qui ont les responsabilités, même, il en a plus, il a le droit de veto sur tout ce que fait la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, le droit de veto que le Sénat possède aujourd'hui, il ne l'a pas reçu de la population. Je dis que les vrais responsables, ce sont les députés élus par la population, qui sont envoyés ici pour travailler pour la population. De plus, ils ne devraient pas rejeter leurs responsabilités sur les fonctionnaires. Aujourd'hui, on présente un autre modèle de sénateurs, les sénateurs fonctionnaires, qui font le travail des députés, qui prennent la responsabilité des députés, alors qu'ils ne sont pas élus du tout.

Monsieur l'Orateur, la population en a assez des groupes irresponsables, des groupes qu'elle ne peut pas rencontrer, qui se fichent de leurs opinions. On dit que les sénateurs représentent une région, mais ce n'est pas vrai. Tout ce que le sénateur, pour moi, représente, c'est son siège de l'autre côté, c'est tout!

Il est comme un fonctionnaire. Qu'est-ce qu'il représente? Son bureau, c'est tout ce qu'il représente, il n'a aucune autre responsabilité. Ceux qui ont la responsabilité, ce sont les élus du peuple. Quand il y a des coups à recevoir, ce sont eux qui les reçoivent, pendant que les fonctionnaires rient de nous, car on leur a donné tout le contrôle.

Le Sénat, c'est un peu pareil. Il a le droit de veto sur tout notre travail, alors qu'il n'est investi d'aucune autorité de la part de la population. On pourrait avoir un Sénat élu, responsable, plus petit, comme le disait le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), composé de 25 ou 30 sénateurs. On en aurait assez, il y en aurait moins qui dormiraient, c'est tout. Si on veut garder le monument, rapetissons-le un peu, mais au moins que les sénateurs soient élus et qu'ils posent des gestes responsables devant la population. C'est pour cette raison finalement que j'approuve le député de Winnipeg-Nord-Centre de renvoyer ce bill au comité de la justice et des questions juridiques, pour qu'enfin au moins les députés puissent aller au comité et parler de cette question.

● (1750)

[Traduction]

M. Wm. Andres (Lincoln): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de participer au débat cet après-midi. Je ne veux pas parler trop longuement et fait je tenterai d'être bref. Toutefois, je voudrais féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de sa persévérance dans ses opinions et de la façon dont il tente avec obstination d'y donner suite pour le bien du pays.